

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le **lundi 18 janvier 2021 à 19 h**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation 2020-00243 :**  
**1318, rue du Saguenay**

Dans un projet de marges de type résidentiel (existant), la dérogation mineure a pour but de régulariser une marge latérale, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge latérale du garage isolé à 0 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage 1001 prévoit une marge minimale de 1 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil municipal en transmettant, **avant le 18 janvier 2021, 16 h**, ses commentaires via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, sous l'onglet **Ma Ville – Assemblées du conseil municipal**.

Donné à Terrebonne, ce 18 décembre 2020.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat

---